REPUBLIQUE DU BENIN
******

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
******

DECRET N° 2004-106 DU 05 MARS 2004

Chargeant Monsieur Grégoire LAOUROU, Ministre des Finances et de l'Economie de l'intérim de Monsieur Ahamed AKOBI, Ministre des Travaux Publics et des Transports.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin ;

VU la proclamation le 03 avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'Election Présidentielle du 22 mars 2001;

VU le Décret n° 2003-209 du 12 juin 2003 portant composition du Gouvernement ;

DECRETE

Article 1er : Pour compter du samedi 06 mars 2004, Monsieur Grégoire LAOUROU, Ministre des Finances et de l'Economie est chargé de l'intérim du Ministre des Travaux Publics et des Transports pendant l'absence de Monsieur Ahamed AKOBI.

Article 2: Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 05 mars 2004

Par le Président de la République,
Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU

AMPLIATIONS : PR 6 - AN 4 - CS 2- CES 2 – HAAC 2 – MTPT 4 – SGG 4 – AUTRES MINISTERES 17 – DEPARTEMENTS 6 – JORB 1.